

2026/300

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2026-098

Date de la convocation : 11/06/2026

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 76

Conseillers représentés : 13

Le dix-huit juin deux mille vingt-six, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Pierre LAURENT-CHAUVET.

Présents : 001 LABBE José , 003 NICOLITCH Cédric , 006 BOXEBELD Pascal , 007 DORIDO Elie , 008 SEMBENI Peggy , 009 HUBSCH Benoît , 010 DUCHENE Eric , 011 TOURTIAUT Marielle , 013 POTRON Pierre , 014 ETIENNE Philippe , 015 MONFOURNY Camilla , 020 PLONER Benoît , 021 BOUILLON Mathieu , 022 GUERIN Anne-Marie , 024 DEVER Chantal , 025 NANJI Désiré , 026 DANNEAUX Dominique , 027 NAUDIN Muriel , 029 LAURENT-CHAUVET Pierre , 030 DEMISSY Pierre , 031 REMY Pascal , 034 COLIN Raphaël , 035 DE POUILLY Jean , 036 BOUILLON Daniel , 037 NICOT Sébastien , 039 MINET Maxime , 040 LOBIDEL Alain , 043 CALLUYERE Jean-Luc , 045 BROUILLON Patrick , 046 FREMIN Thierry , 047 NOCTON Thierry , 048 CARRE Joël , 049 ALLART Alexandre , 050 HERBAY Christelle , 052 GENTY Philippe , 053 MANCEAUX Christophe , 055 RATAUX Isabelle , 056 PIEROT Chantal , 058 LORFEUVRE Gérald , 059 LALLEMENT Séverine , 060 PREVOT Fabrice , 061 SOUDANT Antoine , 062 LEROY Yves , 063 NEVEUX Karine , 064 GROFF Benjamin , 066 GOUBLE Sylvain , 068 AFRIBO CRINVILLER Sylvie , 072 SIMONNET Arnaud , 073 HAAS Robert , 074 FAILLON Christel , 077 OUDIN Denis , 078 LE GALL Jean-François , 080 FOURCROY Stéphane , 081 BONHOMME Francis , 082 HAULIN Bertrand , 084 WATIER Audrey , 086 SALEZ René , 087 ARNOULT Jean-Pol , 089 FRANGEL Yann , 093 THIERION Vincent , 094 FRAIPONT Anne , 096 CANIVENQ Roland , 097 GROSSELIN Jacques , 098 DAUPHY Bruno , 099 BESTEL Bernard , 100 VAN DEN BERGH Charles , 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège , 105 LEBON Christophe , 106 MAROTEAUX Nathalie , 108 LESUEUR Patricia , 109 CARPENTIER Dominique , 112 LALLEMENT Davy , 114 COLSON Pascal , 115 PASTE Laurence , 116 AVRIL Christophe , 122 DELIN Fabienne ,

Ont donné procuration : 002 DAVID Sonia (à 086 SALEZ René) , 005 SEMBENI Anne (à 048 CARRE Joël) , 044 CERRAJERO Eladio (à 006 BOXEBELD Pascal) , 057 ARNOULT Jean Christophe (à 056 PIEROT Chantal) , 065 CAILLOUX Corinne (à 064 GROFF Benjamin) , 067 AUROUX Emmanuel (à 082 HAULIN Bertrand) , 070 PERTUS Xavier (à 025 NANJI Désiré) , 085 DACHY Bruno (à 058 LORFEUVRE Gérald) , 104 LESCUYER Anne (à 109 CARPENTIER Dominique) , 107 DESGEORGES Marc (à 105 LEBON Christophe) , 110 HUET Eric (à 112 LALLEMENT Davy) , 111 GARRAUD Sabine (à 103 LAMPSON GUEILLIOT Nadège) , 120 HABERT Johan (à 122 DELIN Fabienne) ,

Secrétaire de séance : M. Christophe LEBON

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ème CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

.../...

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer une gestion efficiente des stocks, des approvisionnements, des fournitures et du matériel nécessaires au fonctionnement des services techniques ;

Considérant que le développement des activités des services techniques et l'évolution de leur organisation nécessitent la création d'un emploi permanent dédié à la gestion des équipements, des stocks et des approvisionnements ;

Considérant que la centralisation de ces missions permettra d'améliorer le suivi des commandes, la gestion des livraisons, l'optimisation des stocks et la disponibilité du matériel nécessaire aux équipes techniques ;

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/09/2026.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

A défaut, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au deuxième alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de la catégorie C (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Après en avoir délibéré le conseil Communautaire adopte par 81 voix POUR, 4 voix CONTRE (067 AUROUX Emmanuel (Bertrand 082 HAULIN), 077 OUDIN Denis, 081 BONHOMME Francis, 082 HAULIN Bertrand) et 4 ABSTENTIONS (008 SEMBENI Peggy, 039 MINET Maxime, 044 CERRAJERO Eladio (Pascal 006 BOXEBELD , 093 THIERION Vincent, cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

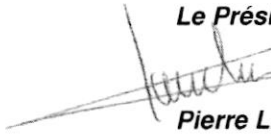
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le secrétaire de séance,

Christophe LEBON

Le Président,


Pierre LAURENT-CHAUVET

